

Les vers de la grappe : gestion de la deuxième génération

Les papillons d'Eudemis, de Cochylis et parfois d'Eulia réalisent deux générations complètes dans les régions septentrionales comme l'Alsace. Bien souvent c'est la deuxième génération qui provoque le plus de dégâts car les chenilles perforent les baies et laissent la porte ouverte au développement de la pourriture. Actuellement le second vol débute...

Bilan 2011 - 1^{ère} génération ou G1

La première génération a débuté mi-avril et s'est terminée fin mai. Elle a été particulièrement calme. Sur l'ensemble de la période, le seuil de déclenchement d'un traitement (30 glomérules pour 100 grappes) n'a pas été observés. Peu de Cochylis ont été observés alors que de manière générale les Eudemis ont été plus nombreuses. Cette génération n'impacte pas le volume de

récolte et crée un "éclaircissage" des grappes.

2^e génération ou G2

La 2^e génération de tordeuses est issue des vers de la 1^{ère} génération sans toutefois qu'il y ait de lien entre l'intensité des deux générations. Les papillons s'accouplent et pondent sur les baies de raisin. Lors de l'éclosion des œufs, les chenilles vont rapidement perforer et pénétrer dans la baie pour se nourrir.

Ces perforations sont des portes d'entrée potentielles pour la pourriture grise et acide. De plus, les chenilles transportent elles-mêmes les spores de champignons d'une baie à l'autre. En 2^e génération, l'incidence des dégâts est quantitative, par réduction du volume de récolte et qualitative, en créant des portes d'entrées aux pourritures qui vont altérer la vendange.

Quelle stratégie de lutte à mettre en place ?

Plusieurs approches sont possibles. La première est la mise en place en début de campagne de la technique de "confusion sexuelle". Le principe est simple, ce procédé consiste à perturber la phase de rapprochement des papillons mâles et femelles à l'aide de phéromones. C'est une lutte collective qui nécessite une mise en place commune sur l'ensemble d'une surface contiguë (au minimum 10 ha). L'efficacité de cette méthode dépend directement de l'implication de chacun.

Autre approche, l'utilisation d'insecticide de type régulateur de croissance (RCl) intéressant par sa rémanence importante qui se place en général dès l'observation des toutes premières pontes, période que l'on nomme "pré-oviposition". Positionné trop tôt, on observe une dilution du produit lors de la croissance des baies et les œufs pondus en fin de génération ne seront pas éliminés (rémanence RCl 21 jours), à l'inverse positionné trop tard, les œufs éclos ne seront pas éliminés. Pour lutter efficacement, on préférera un traitement spécifique face par face localisé sur la zone des grappes à la fermeture de la grappe est primordiale.

D'autres insecticides peuvent être utilisés de la famille des Oxadiazines (Steward 30Wg, Explicit 150 sc), ces produits s'utilisent de la même façon que les RCl pour une efficacité équivalente. Les insecticides de la famille des Benhydrizides comme le Runner fonctionnent bien sur Eudemis mais les conditions d'application doivent être respectées à savoir une application unique entre le 25/05 et le 15/08, une fois tous

les deux ans sur la même parcelle.

En 2^e génération, les larves sont très difficiles à traiter car elles ont un stade baladeur (temps entre la sortie de l'œuf et la pénétration dans la baie) très court de 1 à 2 min pour la Cochylis à 25 min pour l'Eudemis.

Les traitements larvicaux de rattrapage en G2 ont donc une efficacité limitée et n'empêchent en rien les perforations.

Les solutions en lutte biologique

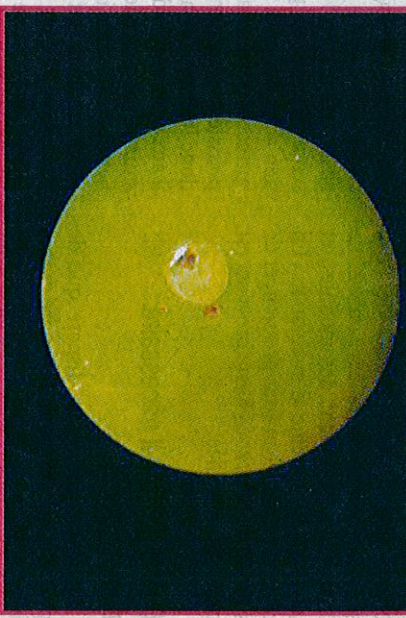
Un insecticide à base de spinosad (Success 4, Musdo 4) est autorisé en lutte biologique avec un effet comparable à un régulateur de croissance mais sans lessivage.

Les produits composés de Bacillus Thuringiensis (bactérie) qui provoquent une paralysie et une destruction du tube digestif de la chenille peuvent être utilisés. Pour une efficacité maximale, le positionnement doit se faire juste avant éclosion au stade tête noire de l'œuf. La persistance des spores est à base de B.T. est seulement d'une dizaine de jours. En cas de vols nécessaires 10 jours après la première application.

Les solutions en lutte conventionnelle

De nouveaux produits sont mis à la disposition des viticulteurs, à partir de cette année. Le Corgen, produit par Dupont, composé de rynaoxypr qui provoque une contraction des cellules musculaires, l'insecte meurt dans les 72 h. L'Affirm (ou Proclaim) produit par Syngenta est composé

Œuf stade "tête noire".



d'emamectine benzoate qui paralyse le ravageur en créant une décontraction irréversible des muscles. Ces deux produits ont un effet ovicide et larvicide et une persistance d'action de 21 jours. Au niveau régional, les deux Chambres d'agriculture en partenariat avec les techniciens des caves coopératives mettent en place une série d'essais avec ces deux produits, afin d'estimer l'efficacité de ces nouveautés.

A noter, que le Lufox et le Cascade largement utilisés par les viticulteurs d'Alsace dont dans leur dernière campagne d'utilisation.

N'oubliez pas les abeilles

Avant tout traitement à base d'insecticides, il est indispensable de s'assurer de l'absence d'abeilles dans les parcelles. Pour éviter au maximum la présence des abeilles, les enherbements fleuris peuvent être fauchés, il est préférable de traiter lorsque les abeilles ne butinent pas (tôt le matin, tard le soir).

Jérôme Attard, conseiller viticole
 service productions végétales
 tél. 03 89 20 97 41
 j.attard@haut-rhin.chambagri.fr



Piège à phéromones.